

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 20 août 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Développement du solaire à Maré : objectif 26 % d'autonomie électrique à l'horizon 2020

Le gouvernement a autorisé la société Enercal Energies Nouvelles à exploiter une centrale photovoltaïque sur la commune de Maré. Baptisée PV Hnagow, la ferme solaire pourrait entrer en fonctionnement d'ici à un an et assurer le quart des besoins énergétiques de l'île.

Actuellement, la production d'électricité sur Maré atteint les 8 724 MWh, fournie à 96,8 % par des groupes diesel et à 3,2 % par de l'énergie photovoltaïque.

À l'horizon 2020, la ferme PV Hnagow ferait passer l'autonomie électrique de l'île de 3,2 % à 26 % et éviterait d'émettre 1 461 tonnes de CO₂ par an. Étant donné le coût de production moyen sur Maré, la centrale photovoltaïque permettrait également de réduire immédiatement le coût du système électrique de 27,3 millions de francs par an, en moyenne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production d'énergie électrique de la Nouvelle-Calédonie sur la période 2016 à 2030. L'objectif fixé par la PPI en ce qui concerne les îles non interconnectées au réseau de la Grande Terre est d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie électrique de chaque île en 2030 et *a minima* 30 % en 2020.

Pour rappel, la PPI découle directement du schéma pour la transition énergétique (STENC) de la Nouvelle-Calédonie, adopté en juin 2016 par les élus du Congrès. Elle constitue la feuille de route du gouvernement en matière de développement des modes de production énergétique du pays.

En savoir plus

D'une puissance installée de 1 400 kWc, la ferme photovoltaïque au sol sera composée de 4 248 modules photovoltaïques et 16 onduleurs, sur une surface de trois hectares.

Le tarif de vente de l'électricité du projet PV Hnagow est de 18,6 F/kWh, en accord avec la formule de calcul convenue avec les acteurs de l'énergie dans le contrat photovoltaïque défini en 2017.

* *
*